

Montréal, le 29 octobre 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**Par courriel**

M<sup>e</sup> Michel Gauthier  
Gauthier et associés avocats  
1102, boulevard Moody, bureau 205  
Terrebonne (Québec) J6W 3K9

M<sup>es</sup> Jean-Olivier Tremblay,  
Éric Fraser et Joelle Cardinal  
Hydro-Québec,  
Affaires juridiques, 4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M. Gilles Poliquin, secrétaire corporatif  
Corporation d'Énergie Thermique Agricole du  
Canada  
1560 Petit Rang  
Sainte-Marie-Madeleine (Québec)  
J0E 1S0

**Objet : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Dossier de la Régie : R-4045-2018**

---

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la *Requête incidente de bene esse afin d'obtenir une ordonnance spéciale et une ordonnance de sauvegarde*, déposée par la CETAC dans le dossier mentionné en objet.

À cet égard, la Régie convoque la CETAC et le Distributeur à une audience qui a été reportée au **30 octobre 2019, à compter de 15h30, dans la salle Krieghoff** de ses bureaux de Montréal.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Natalia Lis pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml